

MONUMENTS HISTORIQUES : UNE URGENCE POUR AUJOURD'HUI, UN ATOUT POUR DEMAIN

Commission des Affaires culturelles

Rapport de la mission d'information sur l'entretien et la sauvegarde du patrimoine monumental

Président : M. Philippe RICHERT
Rapporteur : M. Philippe NACHBAR

Présentation

La politique de l'État en faveur des monuments historiques a traversé depuis trois années une crise qui s'est traduite par l'arrêt d'un nombre croissant de chantiers de restauration - 200 en 2005, 300 en 2006 - et par le report de la plupart des nouveaux projets.



Philippe Berthé © Centre des monuments nationaux

Cette crise sans précédent trouve son origine dans l'incapacité du ministère de la culture à consommer dans les délais requis les crédits conséquents qu'il avait obtenus dans l'urgence pour remédier aux dégâts causés par les tempêtes de décembre 1999, puis dans la politique de vérité des comptes qui s'est, avec un volontarisme brutal, attachée en 2003 à résorber ces reports de crédits dans la perspective de l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Entre le 7 mars et le 11 octobre 2006, la mission d'information a procédé à 18 auditions. Elle s'est rendue en Alsace et en Bretagne pour affiner la perception des difficultés concrètes rencontrées par les acteurs de terrain, ainsi qu'au Royaume-Uni pour examiner les solutions qui pourraient s'inspirer d'un système très différent du nôtre.

Cette vaste enquête l'a conduite à dresser un constat alarmant des conséquences de ces fluctuations budgétaires sur l'état général des monuments, sur la conduite des partenariats avec les collectivités territoriales, et sur la situation des entreprises spécialisées dans la restauration des monuments historiques.



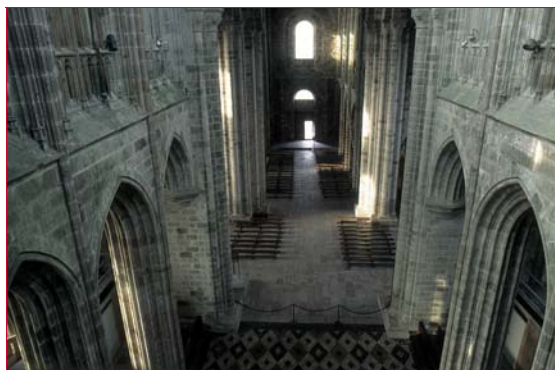
Michel Bigot © Centre des monuments nationaux

La gravité de la situation l'avait déjà conduite, dans un rapport d'étape adopté par la commission des affaires culturelles le 4 juillet 2006, à lancer un cri d'alarme qui a contribué, avec la mobilisation des amis des monuments historiques, à ébranler l'opinion et les pouvoirs publics.

Les mesures annoncées par le Gouvernement à l'automne témoignent d'une volonté de répondre à cet appel et de prendre en compte les premières propositions que la mission avait alors formulées.

Dans son rapport définitif, la mission avance **treize propositions** pour conforter et compléter ces mesures gouvernementales, de façon à assurer un redressement durable de la politique en faveur des monuments historiques.

Celui-ci est d'autant plus indispensable que ces monuments, par delà leur valeur historique et esthétique pleinement reconnue, constituent pour l'emploi et le développement économique un facteur trop souvent sous-estimé. ■



Etienne Revault © Centre des monuments nationaux

COMPOSITION DE LA MISSION D'INFORMATION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ENTRETIEN ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Président de la mission : M. Philippe Richert

Vice-Présidents : Mme Catherine Morin-Desailly
M. Ivan Renar
M. Michel Thiollière

Rapporteur : M. Philippe Nachbar

Membres :

M. Christian Demuynck
M. Ambroise Dupont
M. Bernard Fournier
M. Serge Lagauche
M. Jacques Legendre
Mme Colette Melot
M. René-Pierre Signé
M. Marcel Vidal

Les propositions de la mission

- **Un triple objectif : procéder à la réévaluation, à la stabilisation et à la gestion prévisionnelle des crédits**

Proposition n° 1 : Réévaluer les enveloppes financières annuelles consacrées au patrimoine monumental pour les situer dans une fourchette de 350 à 400 millions d'euros.

Proposition n° 2 : Stabiliser les enveloppes financières en augmentant la part des recettes affectées dans l'effort global consenti par l'État en faveur des monuments historiques.

Proposition n° 3 : Mettre en place une programmation réaliste des chantiers assise sur une gestion prévisionnelle des crédits.



Patrick Cadet © Centre des monuments nationaux

- **Accompagner la réforme du Centre des monuments nationaux par des mesures complémentaires pour les monuments et les services de l'État**

Proposition n° 4 : S'assurer de l'insertion harmonieuse des nouvelles compétences reconnues au Centre des monuments nationaux en matière de maîtrise d'ouvrage dans la répartition des tâches avec les opérateurs actuels.

Proposition n° 5 : Veiller à ce que la réforme des services déconcentrés liée à celle du Centre des monuments nationaux ne compromette pas l'accès à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage que l'État doit apporter aux collectivités territoriales.

Proposition n° 6 : Mieux garantir le montant de la recette affectée au Centre des monuments nationaux.

- **Conforter l'effort financier en faveur des monuments historiques des collectivités territoriales**

Proposition n° 7 : Envisager la création, à l'horizon 2008, en faveur des monuments classés et inscrits des collectivités territoriales, d'une seconde recette d'au moins 90 millions d'euros assise sur le produit de la Française des jeux.

- **Prendre un certain nombre de mesures en faveur du patrimoine privé pour remédier à ses difficultés spécifiques :**

Proposition n° 8 : Garantir aux monuments privés une proportion minimale - fixée à 10 % - de l'ensemble des crédits consacrés par le ministère de la culture aux monuments historiques leur permettant de bénéficier à l'avenir d'une enveloppe d'au moins 30 millions d'euros.

Proposition n° 9 : Étendre à la conservation et à l'entretien des monuments privés les dispositions fiscales relatives au mécénat.

Proposition n° 10 : Préserver le dispositif fiscal lié à la « loi Malraux » en faveur des secteurs protégés.

Proposition n° 11 : Mieux évaluer la dépense fiscale afférente aux différents dispositifs en faveur du patrimoine monumental et des secteurs protégés.

Proposition n° 12 : Examiner les difficultés qui résultent, pour les propriétaires privés de monuments historiques ouverts à la visite, de l'évaluation de la valeur de leurs biens.

Proposition n° 13 : Étendre le bénéfice du chèque emploi-service au recrutement des guides saisonniers. ■



Une délégation de la mission devant la maquette du Haut-Koenigsbourg © L'Alsace/Saylesh Gya



**MISSION D'INFORMATION DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES CULTURELLES
ENTRETIEN ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL**

<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Secrétariat de la commission
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.23.23
Télécopie : 01.42.34.33.33

Président

M. Philippe Richert
Sénateur du Bas-Rhin



Rapporteur

M. Philippe Nachbar
Sénateur de Meurthe et Moselle



Ce document et le rapport complet n° 38 sont disponibles sur Internet :

www.senat.fr/rap/r06-038/r06-038.html

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :

Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : espace-librairie@senat.fr - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06